



www.cn.ca

Claude Mongeau
President and
Chief Executive Officer

935 de La Gauchetière Street West
Montreal, Quebec H3B 2M9
Canada
T 514 399-2963

Président-
directeur général

935, rue de La Gauchetière Ouest
Montréal (Québec) H3B 2M9
Canada
claudio.mongeau@cn.ca

Le 18 novembre 2014

L'Honorable Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée Nationale du Québec
Hôtel du Parlement
Bureau 1.30
Québec (Québec)
G1A 1A4

Monsieur le Président,

Le 5 novembre dernier vous transmettiez à Monsieur Robert Pace, président du conseil d'administration du CN, copie d'une motion adoptée par les membres de l'Assemblée Nationale exhortant le CN à prendre ses responsabilités quant à la nécessité de repeindre et d'entretenir convenablement le Pont de Québec.

Le CN prend et a toujours pris ses responsabilités, non seulement à l'égard du Pont de Québec, mais de manière générale, y compris à l'égard de la Province de Québec.

Le CN emploie plus de 3,500 employés au Québec. Nos dépenses annuelles dans la Province s'élèvent à plus de \$1.2 milliards de dollars, et nos dépenses en immobilisations annuelles à plus de \$200M. Nous jouons un rôle névralgique dans l'économie québécoise et sommes engagés à continuer à jouer ce rôle dans l'avenir.

Nous prenons également nos responsabilités dans les communautés, où nous supportons nombre de causes qui tiennent à cœur aux québécois(es), en plus de jouer un rôle de chef de fil à l'égard d'enjeux importants, notamment en matière d'éducation et de prévention.

Nous avons pris nos responsabilités à l'égard du Pont de Québec en y investissant des sommes très importantes, et ce, en dépit du fait qu'il s'agit essentiellement depuis plusieurs décennies d'un actif de transport automobile et que les dommages qui y sont causés ne nous sont pas imputables.

L'Honorable Jacques Chagnon
Le 18 novembre 2014
Page 2 de 2

Notre position est claire. Nous sommes engagés à faire les investissements requis pour assurer la pérennité du Pont de Québec. Cet engagement ne s'étend cependant pas à des travaux de nature purement esthétique, comme la peinture, ayant pour objet de rehausser la valeur patrimoniale du pont. Cette responsabilité incombe à l'administration publique. Si cette administration publique souhaite réaliser ces investissements, le CN est disposé à les faciliter en lui cédant le pont.

Notre position dans ce dossier fait l'objet d'un débat public, ce qui explique que nous ayons pris position publiquement pour l'exposer. Nous l'avons fait avec respect. Respect pour les citoyens de la grande région de Québec, pour les élus locaux, pour le Gouvernement du Québec et pour l'Assemblée Nationale et ses membres. Nous ne pouvons que souhaiter être traités dans ce dossier avec le même respect. Celui qui est dû à tout citoyen responsable.

Sincèrement,



Claude Mongeau
Président-directeur général